

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEVIGNAC-SUR-SAVE

Par arrêté du 9 septembre 2024, le Président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Lé vignac-sur-Save.

**L'enquête publique se déroulera
du Jeudi 3 octobre 2024 à 10h au Mardi 5 novembre 2024 à 12h**

**La Commissaire Enquêtrice recevra à la mairie de Lé vignac-sur-Save lors de 3
permanences :**

Mardi 8 octobre 2024, de 9h à 12h
Mercredi 16 octobre 2024, de 14h à 18h
Mardi 5 novembre 2024, de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique :

- Sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-levignac/>
- En format papier à la **mairie de Lé vignac-sur-Save**, Place de la mairie 31530 Lé vignac-sur-Save, et au siège de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, au 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En format numérique à la **mairie de Lé vignac-sur-Save**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible **en mairie de Lé vignac-sur-Save et au siège du Grand Ouest Toulousain** ;
- **Par courrier au commissaire enquêteur** à : Mme La Commissaire-enquêtrice, Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- Par courrier électronique à : enquete-publique-plu-levignac@democratie-active.fr
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-levignac/>



Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteuse (disponibles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur le site Internet www.grandouesttoulousain.fr, à la **mairie de Lé vignac-sur-Save et au siège du Grand Ouest Toulousain**), l'approbation de la modification n°1 du PLU de Lé vignac-sur-Save pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire.